



**Forum: Trucs en vrac**

**Topic: Linky : une victoire juridique ?**

**Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?**

Publié par: Tof81

Contribution le : 12/02/2020 16:22:57

Citation :

rc42 a écrit:

Je comprends pas toutes ces polémiques autour de l'installation de ce compteur ,c'est un truc comme un autre ,il relève vos consommations

et pour la noviciété il y a surement plus mauvais comme micro-onde,wifi ,smartphone ma fille en a un dans son appartement et elle peut suivre sa consommation au jour le jour Alors ou est le problème

Le vrai point d'accroche est l'utilisation des données. Pour rappel il a été mis en place en France la RGPD, c'est pas fait pour les chiens !!!

Et c'est là qu'Engie et EDF sont, pour l'instant, hors clou.

Le reste (perturbation, nocivité, ...) sont des arguments bidons qui malheureusement masquent le fond du problème, j'en ai déjà parlé ...

De tout façon il n'y a guère le choix, La transition énergétique impose le Smart Grid (je vous laisse fouiller le Web).

D'autre part fini le traficotage avec un trombone/aiguille, aimant and co du compteur électromécanique = plusieurs dizaines de millions d'euro sur le dos d'EDF répercutés sur les clients honnêtes ... si, si comme le vol dans les grandes surfaces.

Pour info l'Italie a été la première à mettre des compteurs électroniques, c'est pas pour rien.

Je finirai par une note d'humour, enfin si on peut dire : mon Linky a été posée il y plus de 6 mois, et je viens de recevoir un courrier comme quoi un prestataire privé va venir relever mon compteur, on croit rêver !!!